

**MAIRIE**



**De**

**CASSAGNES**

**Département du Lot  
Canton de Puy l'Evêque**

Tel/fax: 05.65.36.60.32

Mail : cassagnes.mairie@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du mercredi 22 septembre 2010**

Le vingt deux septembre deux mil dix à vingt heure trente minutes, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire de Cassagnes.

Nombre de conseillers: 11

En exercice: 11

Présents : 10

**Etaient présents** : Mr JURQUET, Mr LANDIECH, Mr LOUBIERES, Mr FERNANDEZ, Mme VERDIER, Mr ALADEL, , Mme CAILHOL, Mr DUMEAU , Mme DESSAINT, Mr GROUSSET Christian

**Excusé** : DACHARY Lucie

**Date de convocation:** 17 septembre 2010

**Date d'affichage:** 17 septembre 2010

**Secrétaire de séance** : Sandrine CAILHOL

**Objet** : **Demande de participation financière FNADT, Région, FAIE et fond de concours Communauté de Communes dans le cadre du projet « Aménagement et valorisation du plan d'eau de Cassagnes »**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet d'«aménagement et de valorisation du plan d'eau de Cassagnes» de la commune de Cassagnes mené en partenariat avec la communauté de communes de la vallée du Lot et du vignoble et la Fédération Départementale de la pêche:

Ce projet , d'un coût global de 180 245 € HT, comporte les actions suivantes :

- le curage du lac,
- la réalisation d'un pré-bassin de rétention des vases,
- l'aménagement de stationnement bus et cheminement piétonnier,
- la démolition de la cabane en bordure de RD,
- la réalisation d'aires de pique-nique,
- l'aménagement d'un ponton pêche handicapé.
- l'épandage des vases dans les parcelles voisines sur autorisation des propriétaires,
- la réalisation d'une pêcherie temporaire permettant la récupération de la population piscicole actuelle.

Monsieur le Maire propose le cadre financier suivant sollicitant du FNADT dans le cadre du programme vallée du Lot, de la Région et du FAIE dans le cadre du contrat de Pays de Cahors et Sud du Lot et un fonds de concours de la communauté de communes selon :

FNADT : 72 098 € (soit 40 %)

Région : 27 036 € (soit 15 %)

FAIE : 27 036 € (soit 15 %)

Fond de concours de la communauté de communes : 18 024 € (soit 10 %)

Autofinancement : 36 051 € (soit 20 %)

Total : 180 245 € HT

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter l'ensemble de ces financements.

Après délibération, le Conseil municipal autorise Mr le Maire à faire les démarches nécessaires pour obtenir les différentes subventions proposées et accepte ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-claude JURQUET

Acte rendu exécutoire par la réception en Préfecture  
Et publication en Mairie le  
Le Maire